

# La vaccination antituberculeuse:



## le BCG

Dr SALAÜN Marie-Anne  
ALMON Chloé, interne

CPMI- Centre de Lutte AntiTuberculeuse pour le Calvados  
51 rue gémare, 14000 CAEN  
02 31 38 51 58

Fondation Hospitalière de la Miséricorde, 2011

La **tuberculose** est une infection due à une mycobactérie (le Bacille de Koch), le plus fréquemment à **mycobactérium tuberculosis**.



Elle est transmissible par voie **aérienne**, par transmission de gouttelettes de sécrétions bronchiques lorsqu'un malade contagieux parle et surtout lorsqu'il tousse.

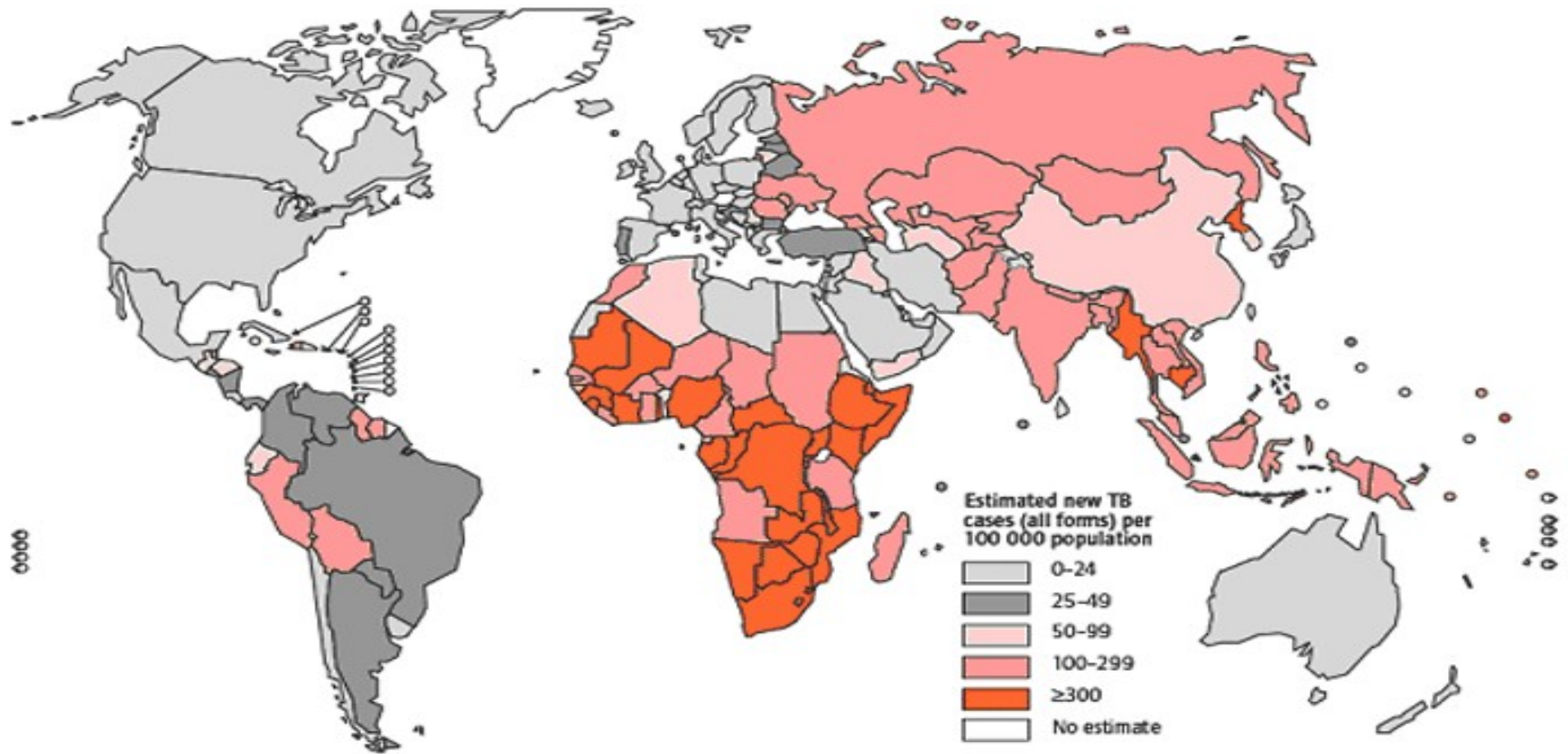
La tuberculose peut infecter différents organes mais seule la forme affectant l'**appareil respiratoire** est **potentiellement contagieuse**.

Après avoir été exposées au bacille de la tuberculose ( après avoir inhalé des BK ) un certain nombre de personnes seront infectées . Environ 10% des personnes infectées développeront la maladie. Il y a donc une distinction entre **infection tuberculeuse** et **maladie tuberculeuse**.

Les sujets les plus à risque de développer une tuberculose maladie suite à une infection tuberculeuse sont les **enfants** et les **personnes immunodéprimées**.

En France, en 2008, la maladie a touché environ **6000** personnes, soit 9 cas pour 100 000 habitants.

L'incidence est plus élevée en **Ile de France** et en **Guyane**.



## DANS LE MONDE:

- › Environ **1/3 de la population mondiale** est infectée par le BK.
- › La tuberculose touche principalement les populations en situation de **précarité** et/ou les pays en **voie de développement**: Afrique surtout subsaharienne, Asie, Amérique latine, Europe centrale et de l'est.

(OMS 2008)

# La vaccination par le BCG

Elle a pour but principal de **protéger les jeunes enfants des formes graves** de la tuberculose précoce, méningites tuberculeuses et miliaires en particulier.

Elle consiste en une injection intradermique sur la face externe du bras.

Elle peut être pratiquée **dès la naissance** en maternité, chez votre médecin traitant, dans un centre de PMI ou dans un centre de lutte antituberculeuse.

Depuis 2007, elle n'est plus obligatoire, cependant elle reste **fortement recommandée** chez les enfants de moins de 15 ans à **risque de tuberculose**.

NB: L'obligation vaccinale est maintenue chez les professionnels des secteurs social et de la santé.



La vaccination par le BCG est fortement recommandée chez les **enfants de moins de 15 ans à risque élevé de tuberculose**, qui répondent au moins à l'un des critères suivants :



- \* enfant **né dans un pays de forte endémie tuberculeuse** (cf diapo précédente) ;
- \* enfant dont **au moins l'un des parents est originaire de l'un de ces pays** ;
- \* enfant **devant séjourner au moins un mois dans l'un de ces pays** ;
- \* enfant ayant des **antécédents familiaux de tuberculose** (collatéraux ou ascendants directs) ;
- \* enfant résidant en **Île-de-France** ou en **Guyane** ;
- \* enfant dans toute situation jugée par le médecin à risque d'exposition au bacille tuberculeux notamment enfants vivant dans des **conditions de logement défavorables** (habitat précaire ou surpeuplé) ou **socio-économiques défavorables ou précaires** (en particulier parmi les bénéficiaires de la CMU, CMUc, AME, ...) ou **en contact régulier avec des adultes originaires** d'un pays de forte endémie.
- \* enfant **dont les parents demandent la vaccination** de leur enfant par le BCG.

Il est recommandé de pratiquer cette vaccination **au cours du premier mois de vie**.